

# Fourniture de données vertes et analyse par l'office de propriété intellectuelle



Les innovateurs de technologies vertes peuvent obtenir auprès des offices de propriété intellectuelle des données et des études utiles pour leurs stratégies de recherche-développement et de commercialisation : cartographies de brevets, rapports de recherche, analyses des tendances et ensembles de données. Ces informations peuvent être utilisées par les entrepreneurs mais aussi par les offices eux-mêmes, par exemple pour identifier les principaux acteurs dans différents domaines et ainsi cibler des domaines en priorité pour des projets de technologies vertes.

Les offices peuvent travailler aussi avec leurs homologues d'autres pays sur des rapports conjoints présentant les tendances régionales ou internationales de secteurs particulièrement intéressants pour la région. Les informations figurant dans ces rapports peuvent servir à des initiatives menées au niveau national et régional dans des domaines tels que l'agriculture, la gestion des déchets et l'exploitation minière.

Certains offices travaillent actuellement avec l'OMPI sur des enquêtes nationales et régionales, leur permettant premièrement d'identifier des domaines prioritaires où le pays pourrait le mieux progresser en termes de développement durable en général grâce à des innovations et à des investissements verts, et deuxièmement de recenser les principaux utilisateurs et fournisseurs de technologies dans ces domaines. Cet exercice contribue à des programmes de mise en correspondance et équivalents.

Les offices peuvent fournir des cartographies de brevets et d'autres analyses axées sur les technologies vertes à certaines parties prenantes telles que des organismes de recherche publics. Ces documents sont publiés sur demande ou élaborés par les offices dans le cadre de leurs propres activités de recherche, de communication ou de sensibilisation.

Certains offices produisent aussi des rapports sur les innovations vertes pour le grand public et pour alimenter des débats publics, d'autres pour les PME, les innovateurs et d'autres organismes travaillant sur des aspects spécifiques des technologies vertes. Un office, par exemple, publie chaque année une cartographie des brevets sur une technologie différente liée au développement durable, pour informer les chercheurs du secteur public des espaces encore non exploités. Les années précédentes, il était question de l'agriculture intelligente, du recyclage des plastiques et de technologies environnementales. Un autre office produit des cartographies et des rapports présentant les tendances des innovations dans des technologies vertes.

Enfin, les offices organisent des enquêtes nationales auprès des innovateurs pour avoir une idée de ce qu'ils savent sur les droits de propriété intellectuelle et voir s'ils les utilisent efficacement. Ces études, même si elles ne concernent pas des technologies en particulier, donnent des informations importantes sur les entrepreneurs créateurs de technologies vertes s'ils sont bien représentés dans l'échantillon.

## Effet escompté

Ces programmes visent à fournir des informations, données et analyses utilisables par les innovateurs, les chercheurs et les décideurs pour mieux cibler leurs efforts en matière d'innovation dans des technologies vertes. Ces programmes s'appuient sur les données et les outils d'analyse dont disposent les offices de propriété intellectuelle.

## Bénéficiaires

En fonction du projet, les bénéficiaires varient entre grand public et PME, chercheurs du secteur public et offices de propriété intellectuelle partenaires.

## Aspects à prendre en considération pour la mise en œuvre

- Ce type d'initiative s'appuie sur des outils que les offices ont déjà à leur disposition et qu'ils utilisent; des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires pour établir, réviser et diffuser l'analyse.
- Les offices souhaitant adopter ce programme doivent mettre en place des moyens de communiquer l'analyse et les données aux personnes qui peuvent en bénéficier et s'assurer que les produits (données, analyse) répondent aux intérêts et aux besoins des parties prenantes.